HAUTES-PYRENEES la cgt

Bourse du Travail de Tarbes le 23 mars 2020

Communiqué de l'Union Départementale des Syndicats CGT des Hautes Pyrénées

Afin de garantir la protection d'un nombre maximal de travailleurs bigourdans, l'UD CGT des Hautes Pyrénées demande l'arrêt immédiat de toutes les activités ne participant à la production de biens et de services répondant aux besoins essentiels de la population.

Comme l'ont rappelé nombre de soignant.e.s, dans notre situation, un seul devoir s'impose : la sauvegarde des vies humaines. Pour la CGT, seul.e.s les salarié.e.s exerçant une activité jugée essentielle et identifiée en tant que telle dans les plans de continuité doivent être présents sur leur lieu de travail. Il en va de la santé des salariés et de leurs familles. Il en va aussi de l'impérieuse nécessité de ne pas engorger les services de secours et les établissements de santé.

La restriction des activités non-essentielles doit s'entendre comme la priorité donnée à la sauvegarde des vies humaines sur le fonctionnement normal du pays et constitue une mesure de protection des salarié.e.s mais aussi de la population en général.

Priorité doit être donnée à la fourniture des équipements de protection aux salarié.e.s essentiels à la bonne marche de la société : nous pensons bien évidemment et prioritairement aux personnels de santé, des services à la personne, de sécurité, du commerce alimentaire, des transports, de la logistique mais aussi aux salariés de services publics comme la Poste ou les services de garde d'enfant.

Attentifs aux ordonnances prises en application de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 tout en maintenant l'activité économique du pays, les syndicats CGT seront aussi attentifs à la manière dont entreprise par entreprise, établissement par établissement, les employeurs décident de décliner ces mesures. Nous avons été choqués d'apprendre que dans certaines grandes entreprises du département, sans attendre la publication des ordonnances, les Directions entendaient déjà déposséder les salariés de leur JRTT, de leur CET et de leurs jours de congés alors que le gouvernement s'était engagé à rappeler la primeur donnée aux accords de branche et d'entreprise.

Pour l'instant, le gouvernement et les employeurs font le choix de présenter la facture économique et sociale de cette crise aux travailleurs en maintenant des activités économiques non-essentielles et en exposant l'ensemble des salariés à un risque avéré pour leur santé et celle de leurs proches.

Nous produisons les biens et services qui font tourner ce pays,
il est logique que nous décidions des conditions de leur production..

Dans ce contexte, Patronat et Etat doivent garantir la protection maximale aux salarié.e.s tenu.e.s de travailler. Et si les salarié.e.s ont un motif raisonnable de penser que les mesures de prévention prises dans les boites ne sont pas suffisantes pour garantir leur sécurité, nos syndicats et leurs élu.es seront à leurs côtés pour rappeler aux employeurs leur **obligation de sécurité de résultats** et faciliter l'exercice du **droit d'alerte pour danger grave et imminent** et son corollaire le **droit de retrait**.

Et si tout cela ne suffit pas, nous notons avec satisfaction que nos camarades italiens de la Métallurgie ont su dans la tourmente se réapproprier le plus bel outil des classes populaires, seul apte à contraindre les Capitalistes à respecter la vie et la dignité humaines : **la grève**.

Le Bureau de l'UD CGT des Hautes Pyrénées